



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 25 juin 2025



REF : 2025 / 036

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 19

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 juin 2025.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - M. MARIE - M. NEVEU - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION

Mme CHOMPRET

Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Absents : /

Mesdames MARQUELET et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

OBJET : DON A LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE LA VILLE DANS LE CADRE DE L'HOMMAGE A MONSIEUR JACKY FLEURIGEON

La famille de Monsieur Jacky FLEURIGEON a souhaité organiser une quête en faveur de la Ligue contre le cancer à l'issue de la cérémonie en sa mémoire.

Les donateurs ont été nombreux, et la collecte s'est élevée à 830 €.

Aussi, afin de renforcer ces dons importants, Monsieur le Maire propose que la ville contribue à la même hauteur, en faveur de la Ligue Contre le Cancer.

Cette délibération annule et remplace la n° 2025-032, suite au courrier du 19 mai 2025 de Madame la Préfète relatif à l'élection d'un nouvel adjoint sans procéder à la désignation du conseiller municipal suivant de la liste.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- Ⓢ **D'approuver** le versement d'une somme de **830 €** en faveur de la ligue contre le Cancer,
- Ⓢ **D'imputer** cette somme sur la ligne budgétaire correspondante.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

